

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 3 août 2026, le conseil a adopté le règlement no. 008-2026 intitulé:

RÈGLEMENT NO 008-2026

Règlement numéro 008-2026 modifiant le règlement 012-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, ce 4^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-six.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 12^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-six.

Claudine Babineau, OMA
Greffière